

Demande d'autorisation de buvette

(La présente demande doit être adressée au moins 15 jours avant la date de la manifestation)

Je soussigné (e),

Nom et prénom du représentant :

Nom de l'association :

Adresse :

Code postal et ville :

Adresse mail :

Vous êtes Association sportive (10 demandes par an maximum)

Association autre (5 demandes par an maximum)

Ai l'honneur de solliciter, au titre de l'article L3334-2 alinéa 2 du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion de la manifestation publique suivante :

Nom de la manifestation :

Lieu :

Date :

Horaire

Nombre de participants (approximatif)

Afin de servir des boissons de catégories :

1^{ère} catégorie : boisson sans alcool : eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1, 2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat.

3^{ème} catégorie : boisson fermentées non distillées : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels bénéficiant du régime fiscal des vins, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentées comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool.

J'ai connaissance que l'exploitant du débit de boissons temporaire est tenu d'assurer le respect des dispositions du code de la santé publique relatives à la lutte contre l'alcoolisme et que sa responsabilité peut être engagée en cas d'infraction.

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder.

Date et signature